

I4CE

Questionnaire aux candidats à l'élection présidentielle 2022

Réponse de l'équipe d'Anne Hidalgo

Février 2022

Table des matières

Questions transversales	2
Questions thématiques	5
Rénovation énergétique des bâtiments	5
Décarbonation des transports.....	8
Production d'énergie décarbonée.....	10
Transition agricole et alimentaire	11
Forêt	15
Adaptation.....	16
Collectivités	17
Réforme de la fiscalité.....	Erreur ! Signet non défini.
Compléments	19

Questions transversales

- Comptez-vous revoir à la hausse ou à la baisse les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la France s'est fixée à l'horizon 2030 et à l'horizon 2050 ?
NB : vous pourrez, dans la suite du questionnaire, indiquer les objectifs sectoriels que vous souhaitez réviser, par exemple sur la production d'énergie, la rénovation des bâtiments, les véhicules, l'agriculture ou encore la forêt.

A travers l'Accord de Paris, conclu lors de la COP21 en 2015, la France s'est engagée dans une trajectoire ambitieuse de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Nous réaffirmons cet engagement à travers des mesures clefs visant à rattraper le retard pris depuis 2015 tout en assurant la poursuite de l'objectif. Cela implique une stratégie de décarbonation dans tous les domaines : dans l'agriculture en embrassant l'agroécologie, dans l'industrie en réduisant de 50% les émissions de CO2 d'ici à 2035, dans le bâtiment en engageant notre vaste plan de rénovation énergétique, dans la mobilité en soutenant l'essor des véhicules électriques et le ferroviaire ou encore dans l'économie numérique en promouvant le réemploi et en encadrant davantage le commerce en ligne et la livraison. L'étendue des transformations à mener est telle que nous devons nous engager dans une planification écologique qui passera notamment par l'adoption chaque année des programmations de réduction d'émissions de CO2 et de décarbonation de la production d'énergie. Cette planification mobilisera tous les leviers dont dispose la puissance publique : la fiscalité, la réglementation, la commande publique, la conditionnalité des aides publiques aux entreprises ou encore l'éducation aux enjeux environnementaux.

- Les financements publics sont un des leviers dont dispose l'Etat pour accompagner la lutte contre les changements climatiques. Est-ce un levier que vous comptez mobiliser et pourquoi ? Quelle place accordez-vous aux autres leviers dont dispose l'Etat pour le climat, que ce soit la réglementation ou la fiscalité ? Avez-vous estimé la hausse ou la baisse des financements publics que vous consacrerez au climat ?

Le programme présenté par la candidate - et dont les 70 propositions sont la trame essentielle - pose la priorité concrète de la réconciliation républicaine, sociale et écologique, ces trois dimensions étant intrinsèquement liées. Ainsi, les ressources de l'Etat et des fonds européens – parfois sous utilisés - seront mobilisées vers ce triple objectif, dont la lutte contre les changements climatiques est partie intégrante :

- Les financements publics seront mobilisés à deux titres principaux, à savoir (1) la suppression des financements publics qui contribuent à la destruction de l'environnement et (2) l'orientation des financements publics vers la décarbonation de l'économie, en particulier dans le contexte de la réindustrialisation.
- La fiscalité est également repensée vers cet objectif, à travers notamment la création d'un ISF climat et biodiversité qui permettra entre autres de financer les mesures climatiques. D'autres instruments sont détaillés dans le tableau ci-dessous.
- L'évolution de la réglementation, et notamment les mesures détaillées dans le programme, est également orientée vers l'action climatique.

Les financements publics augmenteront donc de 14 milliards par an. Ils s'accompagneront également d'une incitation à l'investissement privé vers des secteurs de la transition écologique. Les outils de

cette incitation sont multiples, comme la création d'un livret de développement industriel, orienté vers des productions les plus respectueuses de l'environnement possible, qui donnera la possibilité aux citoyens de s'engager dans cet effort de réindustrialisation durable.

- Il nous semble important de programmer dans la durée les financements alloués par l'Etat à la lutte contre les changements climatiques : l'Etat se fixant des objectifs à l'horizon 2030, il devrait être en capacité de clarifier, même dans les grandes masses, les moyens alloués à cet horizon et a minima sur le prochain quinquennat. Quels outils, notamment législatifs, envisagez-vous pour inscrire les moyens de l'action pour le climat dans la durée ? Avez-vous par exemple prévu d'adopter une loi de programmation des financements publics pour le climat ?

La proposition 10 du programme vise spécifiquement la planification écologique. Il y aura effectivement une pluriannualité des financements afin de donner de la visibilité dans le temps et des garanties aux collectivités notamment mais aussi aux acteurs privés. Cela se traduira également par le vote chaque année dans le cadre du projet de loi de finance, par le Parlement d'un Budget Climat et biodiversité, qui reprenne toutes les mesures qui s'inscrivent dans l'effort de planification écologique.

- À qui bénéficient prioritairement les financements publics que vous consacrez au climat et pourquoi : à l'ensemble des ménages ou aux ménages modestes ? Aux collectivités locales ? À l'ensemble des entreprises ou à certaines d'entre elles ?

L'argent public investi dans la transition écologique répondra à cet impératif de « ne laisser personne au bord du chemin ». Si les conséquences du dérèglement climatique touchent déjà les ménages les plus fragiles, la transition entraînera des changements profonds de nos économies, qui doivent être pensés pour tous. La rénovation thermique des bâtiments est un exemple majeur d'une politique juste : en aidant réellement les 12 millions de personnes victimes de précarité énergétique cela limitera conséquemment les émissions liées au secteur du bâtiment. Deux cibles sont à notre sens prioritaires : les citoyens précaires mais aussi les secteurs en transition, et par là même les travailleurs qui peuvent être concernées par le « chômage de transition ».

Les aides publiques doivent être à due proportion des efforts demandés à chacun. Cette règle d'or s'applique évidemment aux entreprises, où secteur par secteur, l'Etat doit dans la transparence accompagner les acteurs pour que les objectifs des Accords de Paris soient respectés.

- Les financements publics pour le climat sont un moyen et pas une fin en soi. Ainsi, ce qui compte vraiment ce ne sont pas les milliards dépensés pour aider les Français à rénover leurs logements, mais plutôt les réductions d'émissions de CO2 effectivement générées, qui doivent nous mettre sur la voie de la neutralité carbone et si possible à moindre coût. Quelles sont les principales mesures, sectorielles ou globales, envisagées pour s'assurer de l'efficacité des financements publics ?

Une évaluation précise des dispositifs mis en œuvre sera faite, suivie d'année en année par le Parlement grâce au budget climat et biodiversité.

Par ailleurs, le plan de relance européen (Next Generation EU), qui permet à chaque Etat membre d'investir des sommes significatives dans la transition, constituera un cadre de référence pour mesurer l'efficacité comparée de chaque euro dépensé dans l'UE dans les différentes mesures.

- Si vous prévoyez des dépenses publiques additionnelles pour le climat sur le prochain quinquennat, comment comptez-vous les financer ? Par de l'endettement, la hausse de la fiscalité (laquelle ?), la baisse d'autres dépenses (lesquelles ?) ? Espérez-vous une hausse des recettes fiscales engendrée par vos propositions économiques voire par les investissements publics et privés pour le climat ? Envisagez-vous une modification des règles budgétaires européennes par exemple pour traiter différemment les investissements publics pour le climat ?

L'impératif aujourd'hui est de prioriser les investissements, qui doivent être mis en œuvre sans plus attendre, les impacts sociaux et climatiques étant trop immédiats pour qu'on puisse se permettre de repousser ces dépenses budgétaires à plus tard.

Les travaux des économistes s'accordent d'ailleurs aujourd'hui pour considérer que le retour de l'austérité budgétaire risquerait d'une part de casser toute reprise économique et d'autre part d'empêcher les États d'investir dans la transition écologique, dans la recherche, dans la transformation numérique. Nous construirons donc, avec nos partenaires européens, un nouveau cadre budgétaire qui puisse donner des marges de manœuvre à chaque État pour réaliser ces investissements nécessaires. Le débat a été alimenté ces derniers mois par des propositions très intéressantes, qui permettraient de traiter différemment les investissements dans la transition écologique (notamment Darvas, Z. & Wolff G. (2021). A green fiscal pact: climate investment in times of budget consolidation. Policy Contribution 18/2021).

Dans le même temps, nous poursuivrons une trajectoire soutenable de finances publiques qui nous permette d'investir, de mettre en œuvre les priorités de notre programme et d'accompagner les classes moyennes et populaires dans la transition écologique. Les ressources pour financer ces dépenses additionnelles seront assurées par l'établissement d'une fiscalité plus juste : ISF Climat et Biodiversité (5 Mds€), impôt sur les successions des plus aisés qui (8 Mds€), lutte contre la fraude fiscale (6 Mds€) et imposition des multinationales (6 Mds€), par la réduction des dépenses publiques défavorables à l'environnement (-10 Mds€), par la réorientation des financements européens du plan de relance (5 Mds€), par les recettes tirées de la bonne santé de notre économie (10 Mds€).

Questions thématiques

Rénovation énergétique des bâtiments		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Améliorer l'efficacité des aides à la rénovation des bâtiments ; anticiper la hausse des dépenses budgétaires		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques	<p>Le programme prévoit un véritable plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments avec 760 000 rénovations complètes par an contre 70 000 actuellement, fondé sur le principe du 0 reste à charge qui freine les rénovations aujourd'hui. L'objectif est de rénover 22 millions de logements d'ici 2050.</p> <p>Les loyers seront également encadrés en fonction de la performance énergétique du logement</p> <p>Pour limiter l'impact de la hausse du prix de l'énergie sur les particuliers, nous proposons enfin de considérer l'énergie comme ce qu'elle est, c'est-à-dire un bien de première nécessité.</p>	
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité	Baisse de la TVA sur la facture énergétique à 5.5 % contre 20 % aujourd'hui sur la consommation et 5.5 % sur l'abonnement.	Elle pourra être notamment financée par la fin des niches fiscales soutenant les énergies fossiles.
Règlementation	Encadrement des loyers en fonction de la performance énergétique du logement	Absence d'impact budgétaire

Dépense		
	<p>Mise en place d'un 0 reste à charge pour rénover 760 milles logements par an soit 22 millions d'ici 2050 et éradiquer les passoires thermiques</p>	<p>Pour accélérer la rénovation énergétique et rénover 22 millions de logements d'ici 2050, le programme prévoit l'absence de frais à avancer le moment des travaux sous la forme d'une avance remboursable en fonction des besoins et des caractéristiques des ménages. Le reste à charge est aujourd'hui le principal frein à la rénovation globale. Elle pourra être pilotée par l'ANAH. Le remboursement de la prime se fera au moment de la vente ou succession. Le coût des travaux pourra être couvert par l'augmentation de la valeur du bien mieux isolé. Le ménage pourra s'il le souhaite rembourser par anticipation. Le coût annuel du dispositif s'élève à 18 milliards d'euros dont 30 % (6.2 milliards d'euros) de part subventionnée et 70 % d'avance remboursable (11.9 milliards d'euros). La part subventionnée est couverte par l'Etat via notamment l'ISF climatique ou la fin de subventions aux énergies fossiles et la Caisse des Dépôts assure le préfinancement des travaux</p>

		et le remboursement en empruntant sur les marchés.
--	--	---

Décarbonation des transports Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Réformer les aides à l'acquisition de véhicules bas carbone ; Financer les infrastructures de recharge pour les véhicules bas carbone ; Financer les infrastructures de transport en commun dans la durée		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité	baisse de la TVA à 5,5% sur le ferroviaire	
	baisse conjoncturelle de la taxation des carburants pour que les français fassent face à la crise	
	taxe carbone sur les billets d'avion en cas d'alternative ferroviaire	Environ +200 millions/an - affectés à l'AFITF
	Ecocontribution poids lourds	
	versement mobilité à taux réduit pour les AOM dans les territoires peu denses pour qu'elles développent des solutions de mobilité	

Règlementation	autoroutes : préparation de l'après concession avec la création d'un nouveau système de maîtrise publique par un nouvel établissement public "Routes de France" :	https://www.2022avechidalgo.fr/routes_de_france
	accès du covoiturage sur ligne régulière au versement mobilité	
	interdiction de la livraison "gratuite" (en dessous de son prix de revient)	
	encadrement du recours aux véhicules utilitaires légers (VUL)	
Dépense	leasing social et PTZ véhicules moins polluants	1md
	plan ferroviaire en lien avec les régions	1md
	doublage du fret ferroviaire et fluvial d'ici 2030	
Autre	déploiement d'1 million de bornes de recharge en partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés	

Production d'énergie décarbonée		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Dire clairement qui paiera (et combien)		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques	Le programme prévoit d'atteindre 100 % d'énergie renouvelable le plus rapidement possible. Le nucléaire sera utilisé comme une énergie de transition.	
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité	Orientation des taxes vers les collectivités (IFER notamment), en particulier les communes pour améliorer l'acceptabilité et retombées locales	Nul
Règlementation	Donner une valeur contraignante à la Programmation pluriannuelle de l'énergie, avec restitution annuelle de la progression devant le Parlement	
Autre	Loi de programmation quinquennale sur les énergies renouvelables, déclinée en schémas régionaux de cohérence énergétique	
	Régionalisation des Appels d'Offres	

Transition agricole et alimentaire		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Revoir les critères d'attribution des aides agricoles et alimentaires ; Aider les ménages modestes à faire face à la hausse des coûts de l'alimentation durable ; Accompagner les éleveurs dans la transition		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité	Doublement de la taxe sodas	+ 200M € /an
	Hausse à 5000€ du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Réglementation	Interdiction de la publicité à destination des enfants sur les produits alimentaires néfastes pour la santé	Négligeable
	Contrats de filières sur 5 ans avec l'industrie agroalimentaire	Négligeable
	Engagement vers la sortie de l'usage des engrais de synthèse et des pesticides; gouvernance scientifique de démocratique renouvelée dans l'encadrement des produits phytosanitaires	200 millions/an

	Développement des contrats tripartites et pluriannuels	Négligeable
	Mesures pour un véritable partage de la valeur tout au long de la filière agricole et alimentaire	Négligeable
	Interdiction effective des néonicotinoïdes dans les 100 premiers jours du quinquennat	400 M € Source : Plan « B comme betterave » du groupe Socialistes et apparentés à l'Assemblée nationale, afin d'organiser la transition de la filière
Dépense	Triplement sur 5 ans des moyens dédiés à la formation des agriculteurs	300 M€ par an
	Plan décennal de renouvellement des générations	
	Autonomie européenne en protéines végétales dès 2030	60 M € par an jusqu'en 2030 pour la France Doublement des sommes allouées (120 M € sur deux ans) par le Plan de relance, puis pérennisation de l'investissement jusqu'en 2030

	<p>Renforcement de l'ambition du PSN sur l'agriculture biologique (30% de la SAU française en 2030, les deux tiers restants engagés dans les processus agroécologiques)</p> <p>Renforcement du soutien de la PAC aux petites et moyennes fermes avec beaucoup de main d'œuvre, et des MAEC</p> <p>Aides ciblées au développement des modèles agro-écologiques autour de la polyculture-élevage</p> <p>Renforcement des organisations de producteurs via le Programme Opérationnel du PSN</p>	<p>Réorientation des fonds européens</p>
	<p>Lancement d'une stratégie alimentaire commune au niveau européen</p>	
	<p>Plan européen de lutte contre le gaspillage alimentaire</p>	<p>Fonds abondé à hauteur de 50 M € en France</p>
	<p>Politique de pêche et d'aquaculture 100% durable en 2030, renforcement de la consommation de produits halieutiques locaux</p>	

	Renforcement de l'éducation à l'alimentation	20M € / an (10 M€ pour l'enseignement, 10M € pour le grand public)
	Généralisation de la tarification sociale dans la restauration collective	100 M € /an (50 M€ pour la qualité de l'alimentation, 50M€ pour la baisse ou le maintien des tarifs)
	Expérimentation d'initiatives de type « chèque alimentation durable »	10M € / an
	Généralisation des PAT, qui deviendront obligatoires	40 M€ sur trois ans Augmentation de 50% du budget attribué au développement des PAT dans le plan de relance, afin d'équilibrer les moyens en faveur des PAT intercommunaux dans les territoires ruraux et périurbains (ingénierie, embauche de salariés dédiés, etc)
Autre	Assises du bien-être animal	Négligeable
	Loi de régulation, de partage et de protection du foncier agricole	Négligeable

Forêt		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Dépenser plus efficacement pour la forêt et le stockage de carbone		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité	Réorientation de la fiscalité forestière, non plus sur la rente, mais sur l'investissement éco-conditionné.	
Règlementation	Rendre la stratégie nationale de lutte contre la deforestation importée (SNDI) contraignante	
Dépense	Création d'une agence nationale des forêts, regroupant et renforçant les moyens et fonctions des établissements existants (Office national des forêts et Centre national de la propriété forestière)	300 millions/an
	Reboisement des forêts sinistrées et diversification des essences	300 millions/an

Adaptation		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Prévoir des ressources pour l'adaptation ; Conditionner les dépenses publiques de long terme à la prise en compte de l'adaptation		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
	Augmentation des moyens dans les organismes publics, acteurs de l'adaptation au dérèglement climatiques (agences de l'eau, Météo-France, Cerema, Ademe, etc.).	
	Mise en œuvre d'une politique de Santé publique, dont de santé environnementale, par un renforcement du pilotage et des moyens alloués à Santé publique France	

Collectivités		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Donner aux collectivités les moyens de faire la transition		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité	Davantage flécher les retombées fiscales des projets d'énergies renouvelables vers les collectivités et notamment les territoires accueillants. Le but est de renforcer l'acceptabilité et de favoriser la redynamisation de nos territoires	Absence de coût car cela consiste juste à flécher la fiscalité
	Flécher une part de la fiscalité carbone vers les collectivités et les projets écologiques locaux. Cela permettra également de renforcer l'acceptabilité de l'impôt	Absence de coût car cela consiste juste à flécher la fiscalité
Dépense	Création d'une dotation verte allouée aux collectivités	Cette dotation pourrait être notamment financée par les recettes de l'ISF climatiques

Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques	<p>Notre fiscalité environnementale aura une règle d'or claire pour assurer la transparence et la pertinence des usages : 50 % pour des dépenses accélérant la transition écologique ; 25 % redistribués pour atténuer les impacts de la nouvelle fiscalité sur les ménages en difficulté ; 25 % pour des mesures sociales (aides sociales, réduction des taxes pouvant constituer un frein à l'emploi, etc.).</p>	
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité	Création d'un ISF climatique afin de faire participer davantage les plus aisés à la transition écologique et énergétique : rétablissement de l'ISF dont les recettes seraient destinées à 100% pour le financement de la transition	5 milliards d'euro/an
	Taxation des placements liés aux énergies fossiles	
	Prélèvement « 1% océans » sur les budgets publicitaires des entreprises - pour financer la lutte contre les déchets dans les océans	
Règlementation	Conditionnalité des aides publiques	

Compléments

« Budget Climat et Biodiversité » et programmation : Il sera créé un grand Ministère du Climat, de la Biodiversité et de l'Economie. Il passera au crible l'ensemble de nos politiques publiques afin qu'elles soient compatibles avec l'ensemble des Objectifs de Développement Durable. Pour être alignés avec la Stratégie nationale bas carbone, les investissements publics devront augmenter de 14 milliards par an. Dès le début du quinquennat, un engagement politique et un chiffrage pluriannuel seront effectivement annoncés, qui seront par la suite complétés chaque année par un budget climat - budget carbone - débattu et voté au Parlement.

« Renforcement » des moyens des collectivités : Les collectivités sont les moteurs de la transition écologique avec des projets toujours plus innovants. Elles ne pourront relever véritablement le défi de la transition écologique que si elles sont bien accompagnées notamment financièrement. C'est pourquoi, nous proposons de donner les moyens aux territoires de mettre en œuvre la transition écologique en décentralisant les financements et en créant une dotation verte allouée aux collectivités. Cette dotation sera notamment financée par la fin des investissements sur les énergies fossiles. Il est également essentiel de flécher les recettes fiscales des projets d'énergies renouvelables locales directement sur les collectivités. Le but est de soutenir le dynamisme des collectivités et d'inciter au développement de projets.

Suppression des niches fiscales : Il est nécessaire de supprimer progressivement les dépenses publiques défavorables au climat et de réorienter la commande publique dans la même dynamique. Nous retirerons méthodiquement les exonérations et taux réduits de taxation sur la consommation d'énergies fossiles. La fin des niches fiscales sera néanmoins accompagnée pour pas couler des secteurs via par exemple des aides à la conversion pour le transport de marchandise. Mais nous irons plus loin que les seules niches fiscales, en réhaussant les critères environnementaux dans les cahiers des charges de la commande publique. De la même manière, la conditionnalité plus forte des aides publiques aux critères sociaux et environnementaux générera des économies budgétaires - de manière transitoire, le temps que les entreprises prennent les virages nécessaires.

ISF climat et biodiversité : il s'agit de rétablir l'ISF, qui est une mesure de justice fiscale, sociale et environnementale, les plus aisés ayant une empreinte carbone bien supérieure à la moyenne des Françaises et des Français. Les recettes générées permettront d'investir dans la transition écologique et d'accompagner les classes moyennes et populaires qui sont le plus impactées économiquement.

Pénalités pour les banques et assurances : Nous proposons une taxe climat sur les produits de placements comprenant des actifs liés aux énergies fossiles, c'est-à-dire une surtaxe sur les investissements dans les énergies fossiles qui sont faites par les institutions financières au profit de leurs clients.

Avance par l'Etat des frais de rénovation énergétique des bâtiments : Le secteur du bâtiment représente aujourd'hui 44 % de l'énergie consommée et 20 % de nos émissions de CO2. Au-delà de l'enjeu écologique, la précarité énergétique est aussi un enjeu social. 12 millions de Français sont aujourd'hui concernés soit près d'un Français sur 6. Il y a urgence à agir comme le rappelle le 26e rapport sur le mal logement de la Fondation Abbé Pierre sorti récemment.

C'est pourquoi nous prévoyons de rénover 22 millions de logements d'ici 2050. L'atteinte de cet objectif implique la mise en place d'un 0 reste à charge pour les travaux de rénovation. Les enjeux financiers et budgétaires sont les principaux freins à la rénovation énergétique des bâtiments.

Le remboursement de la prime se fera au moment de la vente ou succession. Le coût des travaux pourra être couvert par l'augmentation de la valeur du bien mieux isolé. Le ménage pourra s'il le souhaite rembourser par anticipation. Le coût annuel du dispositif s'élève à 18 milliards d'euros dont 30 % (6.2 milliards d'euros) de part subventionnée et 70 % d'avance remboursable (11.9 milliards d'euros). La part subventionnée est couverte par l'Etat via notamment l'ISF climatique ou la fin de subventions aux énergies fossiles, et la Caisse des Dépôts assure le préfinancement des travaux et le remboursement en empruntant sur les marchés.

Le coût global du dispositif est donc faible comparé à ces retombées écologiques, sanitaires et même financières sur le long terme.

Leasing pour les véhicules bas-carbone : Les deux principaux freins au changement de véhicule pour se doter d'une motorisation moins polluante sont l'accès à la recharge - cette proposition est donc complémentaire à celle du déploiement du million de bornes électriques sur le territoire - et surtout le coût financier. C'est la raison pour laquelle la proposition de "leasing social" prend tout son sens : inciter les automobilistes, et d'abord les plus précaires et les plus dépendants à la voiture, à changer de véhicules en leur proposant un dispositif dans lequel ils seront gagnants financièrement.

L'automobiliste signera son contrat d'engagement avec le concessionnaire automobile "agrée" par la Caisse des Dépôts : le montant de la mensualité sera ainsi payé par l'automobiliste à la hauteur définie dans l'agrément (avec établissement d'une grille) et l'autre partie par la Caisse des Dépôts. Au terme de la location, une part du montant permettant de lever l'option d'achat sera fléchée vers la Caisse des Dépôts permettant de générer une recette.

Une négociation sur les modalités précises du déploiement du dispositif sera engagée avec les constructeurs et les concessionnaires.

Ce dispositif sera popularisé par une campagne d'information grand public et une sensibilisation massive des acteurs des transports routiers pour qu'ils en fassent la promotion.

Prêt à taux zéro pour la mobilité durable : Cette mesure s'adressera prioritairement aux 50% des Français les plus modestes et concernera l'ensemble des véhicules électriques, hybrides, demain hydrogènes, et thermiques Crit'Air 1. Il s'agit ainsi de prendre les mêmes critères d'éligibilité que ceux de la prime à la conversion (PAC) afin de conserver une cohérence de l'action publique et engager une transition massive du parc automobile français. Cette mesure s'inscrit en pleine

cohérence avec une proposition de loi des députés socialistes. Il s'agit en outre de s'inscrire dans les pas des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Déploiement des bornes de recharge : Le déploiement des bornes s'opérera sur l'ensemble du quinquennat avec une priorité vers les zones rurales et périurbaines, là où la dépendance à la voiture est la plus forte. Cet effort sera porté conjointement par l'Etat, les collectivités – via les AOM - et l'ensemble des acteurs publics et privés : bailleurs sociaux, copropriétés, sociétés autoroutières, supermarchés... Bien entendu des solutions de mobilités alternatives devront être inventées et instituées par les autorités organisatrices de la mobilité pour réduire cette dépendance, venir en appui aux "assignés territoriaux".

Investissements dans le ferroviaire : Le plan de relance a prévu un investissement de 5Mds€ dans le ferroviaire. Pour satisfaire les besoins de rénovation et régénération du réseau tels qu'inscrit dans le rapport du COI de 2018, il manque 1Md€. Sans compter que le contrat de performance de SNCF Réseau actuellement en cours de négociation ne traduit pas les ambitions ferroviaires votées dans la LOM complétées par les annonces de nouvelles LGV par E.Macron en juillet. En lien avec les régions, l'Etat assurera la priorité aux transports du quotidien et organisera au niveau national les grands projets avec une priorité au fret ferroviaire, outil principal de la décarbonation du transport de marchandises dans notre pays. Il y aura également une attention particulière portée sur les petites lignes ferroviaires qui ont disparu dans de nombreux territoires et permettent de désenclaver nos territoires tout en les décarbonant.

Energie : Le programme présente une budgétisation globale des mesures prévues, dans le cadre de la transition vers une économie résiliente en termes de Climat et de Biodiversité, qui incluent donc le développement des énergies renouvelables. En particulier, la création de l'ISF Climat et Biodiversité ainsi que la taxation des successions les plus importantes seront des leviers essentiels pour le financement des mesures climatiques.

Par ailleurs, il convient de nuancer les surcoûts générés par le développement des énergies renouvelables. A mesure que celles-ci gagnent en compétitivité - elles sont aujourd'hui reconnues comme la source d'électricité la moins chère - le développement des énergies renouvelables limite très fortement les surcoûts pour les comptes publics. Or, les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables (complément de rémunération en particulier) restent nécessaires pour assurer une visibilité sur les revenus, et donc garantir les financements des centrales. Dans certains cas même, avec des prix de marché supérieurs aux contrats de complément de rémunération comme ces derniers mois, les producteurs deviennent débiteurs de l'Etat sur cette rémunération additionnelle.

Le développement des renouvelables n'est pas nécessairement un facteur d'aggravation des dépenses. Il est cependant indispensable et urgent que celui-ci s'accélère et se massifie : la France est aujourd'hui le seul pays de l'Union européenne à être en retard sur ses objectifs de développement des énergies renouvelables.

Enfin, ce qui freine aujourd'hui le développement des ENR est certes les dépenses mais surtout la complexité administrative, le manque de personnel dans le DREAL pour traiter les dossiers et le manque d'ingénierie pour les collectivités. Les modèles privés/publics permettent de financer sans problèmes des projets d'ENR locaux avantageux économiquement pour les collectivités.

Verdissement de la PAC : La déclinaison française de la PAC telle qu'elle a été soumise pour validation à la Commission européenne n'est malheureusement pas à la hauteur des enjeux pour se conformer aux objectifs ambitieux du Pacte vert européen : baisse de moitié de l'usage des pesticides en 2030 et augmentation à 25% des surfaces en agriculture biologique en 2030.

Notre PSN imposera une dégressivité à partir de 60 000€ puis un plafonnement strict des aides à 100 000€ par ferme, en tenant compte des salaires versés pour ne pas pénaliser l'emploi. Les petites et moyennes fermes avec beaucoup de main d'œuvre profiteront pleinement de l'enveloppe du paiement redistributif dont les plus grandes seraient exclues : la PAC impose de consacrer au moins 10% des fonds réservés aux aides directes à ce paiement redistributif, nous proposons de porter à 20%.

Les filières des fruits et légumes et de l'élevage recevraient en priorité les aides couplées à la production : ce sujet est particulièrement sensible pour les zones d'élevage herbivores de montage et de piémont dont les revenus comptent parmi les plus faibles. En revanche, il convient de conserver des enveloppes distinctes pour les bovins viandes d'un côté, et les bovins laitiers de l'autre, plutôt que de les fusionner comme le gouvernement actuel le propose.

Afin d'émanciper les éleveurs de la domination économique des multinationales du lait et de la viande, des aides à la création et au renforcement des Organisations de Producteurs seraient prioritaires de manière à leur permettre de gérer collectivement leur offre.

Enfin, pour la protection des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique, un transfert de 15% serait opéré du premier pilier (aides à l'hectare) vers le deuxième pilier de manière à doter suffisamment l'indemnité compensatoire de handicap naturel ainsi que les mesures agroenvironnementales et climatiques, c'est à dire des contrats de 5 ans d'accompagnement vers la transition qui incluent les aides à la conversion vers l'agriculture biologique. Et du côté du premier pilier et des 25% réservés aux écorégimes : la priorité ira aux aides au maintien dans l'agriculture biologique au nom des services environnementaux fournis.

Chèques alimentation durable : Le projet propose précisément une expérimentation de dispositifs reprenant l'idée du "chèque alimentation durable". Cet outil a été proposé par plusieurs responsables politiques, institutions, think tanks et rapports parlementaires depuis 2020, sous des formes très variées. En 2021, lors de l'examen du projet de loi climat, le gouvernement avait introduit deux amendements lançant la production de rapports sur ce sujet précis, à échéance de trois et six mois. Les prises de parole gouvernementales de l'époque situaient le coût budgétaire total entre 1 et 2 milliards € par an. À ce jour, aucun des deux rapports n'a été publié.

Par ailleurs, si l'objectif est de lutter contre la précarité alimentaire sous toutes ses formes, la mise en place d'un dispositif de type "chèque alimentation durable" national, facile d'utilisation, non stigmatisant et en conformité avec la réglementation communautaire aurait un coût bien supérieur à 2 milliards € - sans doute un ordre de grandeur plus proche des dizaines de milliards.

La candidate a choisi de faire de cet outil l'un des leviers d'une politique globale de lutte contre la précarité alimentaire sur le long terme. La généralisation de la tarification sociale dans les cantines est ainsi une première pierre à l'édifice, qui pourra être immédiatement mise en place. L'expérimentation de "chèques alimentation durable" sera conduite dans un nombre limité de territoires volontaires, probablement sous des formes variées et en lien avec le développement des Projets alimentaires territoriaux. Le coût de cette expérimentation se chiffre en dizaines de millions € par an. Cet investissement maîtrisé, lancé dès le début du quinquennat permettra de déterminer le ou les dispositifs, les plus efficaces, et d'étudier leur généralisation à l'échelle française, voire européenne, d'ici la fin du quinquennat.

Taxe « empreinte carbone » pour les trajets en avion : Lorsque qu'une alternative ferroviaire hexagonale existe à l'avion, une taxe 'empreinte carbone aérienne sera ajoutée au prix du billet acquitté par le passager aérien. Cette taxe représenterait un pourcentage du prix du billet.

Chiffrage global :

Chiffrage Comment s'articulent les 15 Mds€ de dépenses publiques supplémentaires dédiées à « l'écologie et à la réindustrialisation » dans le programme d'Anne Hidalgo avec les 14 Mds€ supplémentaires pour « être alignés avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone » dans votre réponse à notre questionnaire ?

Les 14 milliards évoqués s'inscrivent dans l'enveloppe de 15 milliards « Ecologie et réindustrialisation », le milliard restant étant spécifiquement dédié aux mesures relatives au secteur industriel – compatibles évidemment avec les objectifs du paquet Fit for 55.

Par ailleurs, quand la somme des estimations financières de toutes vos propositions pour le climat, est d'une dizaine de milliards d'euros. Pas à 14.

Cette estimation d'un total de 14 milliards comprend, notamment, des mesures d'adaptation au changement climatique, dont une enveloppe conséquente est volontairement laissée non affectée afin de pouvoir anticiper les transitions nécessaires.

Enfin : les 10 Mds€ économisés grâce à la réduction des dépenses défavorables à l'environnement incluent-ils seulement la fin des niches fiscales sur l'énergie, ou également les réductions des aides aux entreprises qui ne respectent pas les critères environnementaux et sociaux ?

Ces 10 milliards viendront en partie de la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Cette estimation moyenne est nécessairement imparfaite dans la mesure où l'objectif de cette conditionnalité est de soutenir la transformation progressive des entreprises.

Concernant l'élevage, et plus globalement la viande, voici quelques précisions :

Pour des raisons sanitaires mais également écologiques, nous partageons l'objectif de consommer « moins mais mieux » de viande. En effet, l'élevage du bétail correspond à 14,5% des émissions de GES d'origine humaines (source FAO). Nous actionnerons 3 leviers :

- la consommation, avec la mise en place par exemple d'un dispositif de type "chèque alimentation durable" national, facile d'utilisation, non stigmatisant, qui débutera par une expérimentation conduite dans un nombre limité de territoires volontaires et en lien avec le développement des projets alimentaires territoriaux, devenus obligatoires. Ce chèque alimentation durable, couplé à un renforcement de l'éducation à une alimentation saine et à la généralisation de la tarification sociale dans les cantines permettra aux consommateurs de manger de la viande locale, sous certification ou SIQO, et alternée par une plus grande part de protéines végétales.
- l'accompagnement des éleveurs, en réorientant les aides couplées prévues par le Plan Stratégique National de la PAC : les filières des fruits et légumes et de l'élevage recevraient en priorité les aides couplées à la production, ce sujet étant particulièrement sensible pour les zones d'élevage herbivore de montagne et de piémont dont les revenus comptent parmi les plus faibles. En revanche, il convient de conserver des enveloppes distinctes pour les bovins viandes d'un côté, et les bovins laitiers de l'autre, plutôt que de les fusionner comme le gouvernement actuel le propose. De la même manière, nous privilégions l'agriculture de ferme plutôt que de firme, et nous ferons donc la promotion de systèmes agroécologiques durables, comme la polyculture-élevage (par exemple via un paiement redistributif clairement fléché vers les petites et moyennes fermes). Par la réorientation du PSN également nous aiderons les éleveurs à la création et au renforcement des Organisations de Producteurs. Nous triplerons les aides à la formation et l'accompagnement des éleveurs dans la transition des exploitations.
- la régulation de nos émissions de GES importées. La viande est particulièrement émettrice de CO2 dans la mesure où l'élevage participe également à la destruction des écosystèmes, à commencer par l'Amazonie, au profit d'installations de mégafermes d'élevage et de cultures d'oléo protéagineux comme le soja. Nous rendrons donc la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) contraignante, et miserons sur une autonomie européenne protéiques à horizon 2030. Sur le volet consommation, nous clarifierons le mode de calcul des indicateurs "carbone" afin qu'il ne prenne pas en compte uniquement l'ACV (Analyse du Cycle de vie). Nous soutiendrons l'instauration systématique de mesures miroirs à l'échelle européenne dans le cadre des accords commerciaux, pour éviter la concurrence déloyale de produits alimentaires ne respectant pas les règles communautaires, souvent moins sains et au cycle de vie plus émetteur de carbone.

En matière d'adaptation : La France est dotée d'un plan d'adaptation (PNACC2) dont l'objectif est de mieux protéger les français face aux événements extrêmes ((inondations, crues, sécheresses, vagues de chaleur, feux de forêt, submersion dans les régions côtières, cyclones dans les territoires ultramarins, ...)) mais aussi de construire la résilience des principaux secteurs face aux changements climatiques, en premier lieu pour les infrastructures dont certaines sont vulnérables (transport, énergie, ...). Nous apporterons à ce plan le soutien nécessaire pour sa mise en œuvre effective en mettant l'accent sur l'implication des régions car c'est à cette échelle que l'adaptation peut se concrétiser de façon efficace. La recherche insuffisamment développée sur les aspects liés à l'adaptation sera soutenue (par exemple au niveau des services climatiques).